



INFOS PRATIQUES

LA DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE GRISE, DANS LE CAS D'UNE PERTE OU D'UN VOL, EST DÉSORMAIS À EFFECTUER EN LIGNE UNIQUEMENT

Mis en ligne le 28 février 2022

En cas de vol ou de perte, il n'est plus possible de faire une demande de duplicata de carte grise auprès de la préfecture de votre département : **la démarche est à faire uniquement par internet sur le [site de l'ANTS](#) (voir [notice détaillée](#)).**

L'établissement d'un duplicata est soumis au règlement de diverses taxes et redevance obligatoires. Pour avoir une estimation précise, **[vous pouvez utiliser le simulateur du service public](#)**.



☰ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

 02 40 94 64 16



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.